

Les Infos de Base

mercredi 4 novembre 2009
volume 12, numéro 44
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Formation concernant la bibliothèque législative **ACCÈS LÉGAL**

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 44 du 4 novembre 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 42 et entrées en vigueur au 4 novembre 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 44 du 4 novembre 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 43A du 3 novembre 2009.

Tous les règlements sous A-3.01, A-13.3, A-21.1, B-1.2, C-11, C-18.1, C-29, E-2.3, E-9.1, I-13.02, I-13.3, I-14, M-15, M-17.1, S-3.1 et S-12.01 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43 du 28 octobre 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie

1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 24 octobre 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 22 du 28 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 22 du 28 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 octobre 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 octobre 2009.

Dans son édition d'octobre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 628 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition : Créance cessible, Créance incessible, École du Barreau, Fonds pour le développement

des jeunes enfants (loi), Obligation cessible, Obligation incessible, Registre des recours collectifs, Renvoi préjudiciel, Société d'État.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants, L.Q. 2009, c. 42.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules munis d'un poste de conduite à droite, [R.R.Q., c. C-24.2, A.M. 2009-15 du 22-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5099A], a. 8.

Erratum, (2009) 141 G.O. 2, 5275.

Règlement sur l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société, [R.R.Q., c. C-26, D. 1104-2009 du 21-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5262], nouveau.

Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 20-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5267], nouveau.

Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue en électrophysiologie médicale, [R.R.Q., c. C-26, r. 176.1], a. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue en électrophysiologie médicale, D. 1105-2009 du 21-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5266, a. 1.

Code de déontologie des opticiens d'ordonnances, [R.R.Q., c. O-6, r. 3.1], aa. 1.01.01, 1.01.02, 3.02.02, 3.04.01, 3.05.01, 3.05.01.01, 3.05.05, 3.05.05.01, 3.05.06, 3.05.07, 3.05.09, 3.05.09.01, 3.06.07, 3.07.01-3.07.08, 3.08.08, 3.09.01, 4.02.01.

Règlement modifiant le Code de déontologie des opticiens d'ordonnances, D. 1103-2009 du 21-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5259, aa. 1-16.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL



Joignez l'utile à l'agréable:

Profitez d'une **formation gratuite* et personnalisée à vos bureaux** : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche

et

commencez à combler vos 30 heures de formation requises. **La formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL est reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.**

Appelez-nous au 514/893-2526 pour fixer une date de formation.

* Certaines conditions s'appliquent.